

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2023

Les membres de la SCI 2RN se sont réunis le 9 décembre 2023 à 9h en AGE au 27 rue pasteur, 92210 Saint Cloud, sur convocation préalablement remise en main propre le 7 décembre 2023, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

Les trois membres (3) étaient présents sur un total de trois membres (3) de la SCI ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'AGE peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'AGE est présidée par Monsieur Emmanuel RIOU en sa qualité de gérant de la SCI.

LE président rappelle que l'AGE est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Le projet de cession des parts sociales à titre onéreux de Madame C. NOTTEZ
- Le projet de cession des parts sociales à titre gratuit de Monsieur P. RIOU.
- La modification des statuts pour donner suite à la décision prise

Le président fait état des motifs à l'origine de cette convocation d'AGE :

- Projet de cession des parts sociales à titre onéreux de Madame C. NOTTEZ

CR des débats :

- Madame C. NOTTEZ explique ses motivations concernant la cession de ses parts.
- Monsieur P. RIOU exprime le souhait de céder 5 parts réparties entre ses trois (3) petits-enfants afin que ceux-ci aient le même nombre de parts dans la SCI.
- Les membres de la SCI ont entendu les argumentations présentées et sont d'accord à l'unanimité.

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

Première résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour la cession des parts sociales à titre onéreux de Madame C. NOTTEZ

- 4 parts à Madame Inès RIOU pour une valeur de quatorze milles euros (14 000 €)
- 3 parts à Madame Oanell RIOU pour une valeur de treize milles euros (13 000 €)
- 3 parts à Monsieur Yliann RIOU pour une valeur de treize milles euros (13 000 €)

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à trois (3) voix contre zéro (0)

Seconde résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour la cession des parts sociales à titre gratuit de Monsieur P. RIOU

- 1 part à Madame Inès RIOU
- 2 parts à Madame Oanell RIOU
- 2 parts à Monsieur Yliann RIOU
- Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à trois (3) voix contre zéro (0)

Troisième résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de donner son accord pour la modification des statuts de la SCI.

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à trois (3) voix contre zéro (0)

La séance est levée à 10 heure.

Fait le 9 décembre 2023, à Saint Cloud

Emmanuel RIOU
Gérant de la SCI 2 RN



Feuille de présence

Prénom Nom	Date	Signature
Carole NOTTEZ	09/12/2023	
Pierre RIOU	09/12/2023	
Emmanuel RIOU	09/12/2023	